



R 28041582 – Amortissements	- 49,24 €
R 021 – Opération d'ordre	- 60,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative ci-dessus.

*Votants : 11 (dont 2 par procuration)      Pour : 11 (dont 2 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

#### **4. Décision modificative n°03**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

##### **FONCTIONNEMENT**

###### **Recettes**

R7768 – Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versés + 6 476,90 €

##### **INVESTISSEMENT**

###### Dépenses

D 198 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versés + 6 476,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative ci-dessus.

*Votants : 11 (dont 2 par procuration)      Pour : 11 (dont 2 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

#### **5. Décision modificative n°04**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

##### **INVESTISSEMENT**

###### **Recettes**

R 1641 – Emprunt + 100 000,00 €

###### **Dépenses**

D 2138 – Autres constructions - 100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative ci-dessus.

*Votants : 11 (dont 2 par procuration)      Pour : 11 (dont 2 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

#### **5. Convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal son souhait de signer une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la tranche optionnelle des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre.

M. le Maire rappelle que le but de cette association est d'aider les porteurs de projets publics et privés à réaliser les projets de sauvegarde du patrimoine régional.

Dans le cadre de la restauration générale de l'église Saint-Pierre, immeuble classé et inscrit au titre des monuments historiques, le conseil municipal a approuvé la tranche optionnelle des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre d'Aizier dans sa séance du 11 février 2021.

La Fondation du Patrimoine peut organiser une souscription publique ; les dons ainsi collectés sont ensuite reversés à la commune pour aider au financement des travaux.

Où cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **accepte** que Monsieur le Maire signe une convention avec la Fondation du Patrimoine.

*Votants : 11 (dont 2 par procuration)      Pour : 11 (dont 2 par procuration)      Contre : 0      Abstention : 0*

#### **6. Adhésion au contrat Groupe d'Assurance Statutaire du centre de Gestion de l'Eure**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2,

VU le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du **10/12/2020** approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CDG en date du **24/06/2021**, autorisant le Président du CDG à signer le marché avec le candidat **SOFAXIS**,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020 **proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé**,

VU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire,

CONSIDERANT que ce contrat doit être soumis au Code de la Commande Publique,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au contrat d'assurance groupe (2022-2025) et jusqu'au 31 décembre 2025 aux conditions suivantes :**

**Proposition d'assurance pour les agents CNRACL**

pour les risques (Décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) avec une franchise de 15 Jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, au taux de 6,40 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus).

ET

**Proposition d'assurance pour les agents IRCANTEC**

Pour tous les risques avec une franchise de 15 jours fixes sur le risque de maladie ordinaire au taux de 1,10 % de la masse salariale assurée (frais du CDG exclus)

- OUI  
 NON

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire auquel s'ajoute(nt) :

<b>En Option</b>	<b>CNRACL</b>	<b>IRCANTEC</b>
<b>Nouvelle Bonification Indiciaire</b>	OUI	NON
<b>Indemnité de Résidence</b>	NON	NON
<b>Supplément Familial de traitement</b>	OUI	NON
<b>Régime Indemnitaires</b>	OUI	NON
<b>Charges Patronales</b>	NON	NON

*Votants : 11 (dont 2 par procuration)*

*Pour : 11 (dont 2 par procuration)*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Voyage au profit des bénévoles de l'Armada**

Mme LENOIR rappelle qu'un voyage financé par les recettes des parkings, au profit des bénévoles de l'Armada, devait être organisé et demande où en est l'avancement du projet.

M. le Maire répond qu'avec la crise sanitaire, le voyage n'a malheureusement pas pu être programmé à ce jour et propose de le programmer au printemps 2022. M. le Maire propose que la Commission Fêtes et Cérémonies se réunissent.

**Elagage et maintenance des candélabres**

M. PENELLE souhaiterait l'envoi de courriers aux propriétaires dont les haies/arbres ne sont pas élagués. Le manque d'entretien de la végétation est à l'origine de nombreuses dégradations de candélabres.

M. le Maire précise qu'une nouvelle société est responsable de la maintenance des candélabres. Cette dernière a fait une

tournée et a remis à la mairie un rapport précis. Suite à ce rapport, M. le Maire a demandé au SIEGE la réparation de tous les candélabres endommagés.

De plus, M. le Maire précise que l'arrêté général d'élagage a été actualisé. Cet arrêté, accompagné d'un courrier, sera adressé à tous les habitants pour leur rappeler leurs obligations en termes d'élagage et d'entretien des haies.

### **Propreté sur le Quai de Seine**

M. MARÉCHAL signale la présence de nombreux déchets sur le quai de Seine. Il demande s'il serait possible de mettre des conteneurs supplémentaires en période estivale.

M. le Maire répond que cette demande sera faite à la Communauté de Communes.

De plus, pour faire face à ce problème récurrent, M. le Maire envisage d'étudier la pose de caméras.

### **BBO Party**

M. DUPRE tient à souligner le succès de la manifestation et plus particulièrement les activités organisées pour les enfants. Les membres du Conseil Municipal suggèrent que la date de la manifestation soient annoncées plus tôt en 2022 et que l'invitation précise les activités pour les enfants.

### **Projet du bâtiment communal**

M. DUPRE demande l'état d'avancement du projet du bâtiment communal suite au choix de l'architecte.

M. le Maire répond que la notification a été envoyée à l'architecte retenu. Ce dernier est en train de travailler sur l'AVP qui devrait être présenté d'ici la fin de l'année.

La commune a commandé des relevés Topo qui ont été réalisés.

### **Tourisme**

M. ROCHE demande s'il serait possible de faire enlever les panneaux « gîte à 200 m » toujours présents sur le territoire communal mais le gîte n'est plus en activité. Il préconise de mettre à la place un sticker avec un QR Code avec les bonnes informations relatives aux hébergements de tourisme.

M. le Maire donne son accord et M. ROCHE se renseigne quant à la réalisation.

### **Remerciements**

M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement de la Croix Rouge suite à l'octroi de la subvention communale.

### **Sécurité routière Route du Flacq**

Suite à la campagne de comptages des véhicules et des mesures de vitesse organisées par le Département de l'Eure, M. le Maire donne lecture du rapport. Par rapport au dernier audit réalisé en octobre 2017, on peut constater l'augmentation sensible du nombre de véhicules.

M. le Maire précise que le Département de l'Eure intervient uniquement en cas de vitesse excessive, ce qui n'est pas le cas.

Ce rapport sera transmis aux gestionnaires de la Seine à vélo.

M. le Maire informe que, comme convenu, il souhaite désormais rencontrer le Directeur de la Carrière, en présence du M. le Maire de Vatteville afin de voir comment réduire les nuisances.

### **Affaire Boisard**

M. le Maire informe que, dans le cadre de l'affaire Boisard/Communauté de Communes Roumois Seine, une convention relative à la mise en œuvre de mesures conservatoires a été signée par l'ensemble des parties. Toutes les prescriptions ont été suivies (curage du fossé pour la CCRS, arrêté interdisant les véhicules à moteur pour la commune d'Aizier...).

La médiation continue et une nouvelle réunion s'est tenue ce jour à Aizier.

### **Inauguration des travaux de restauration de l'église**

M. le Maire rappelle que l'inauguration se déroulera le Dimanche 19 septembre 2021 à 11h00.

Afin de mettre en place l'organisation de cette cérémonie, les membres du conseil municipal décident de se réunir le Vendredi 17 septembre à 18h30 à l'église.

Séance levée à 20h30